

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260908-DEL_2026_233-DE

Date de convocation :	Nombre de conseillers	En exercice :	46
		Présents :	33
		Votants :	42
Date d'affichage :			

L'an deux mille vingt six, le huit septembre, à 19 Heures 00, à la Montreuil sur Ille - Salle des fêtes - Rue du Clos Gérard, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, ALISON-MOUSSET Gwendoline, DUCLOS Didier, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FERREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, GAPIHAN-LORET Guylène, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, NGUIE Morgane, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, RENOUARD Isabelle, BRUNET Thierry

Absents :

CHALMEL Annick, MONLIBERT Morgane, MORINIERE Clémence, DESMIDT Yves

Absents ayant donné pouvoir :

GORIAUX Pascal donne procuration à BERNABE Valérie
DEWASMES Pascal donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
LEHERISSE Pierre donne procuration à GELY-PERNOT Aurore
VASNIER Pascal donne procuration à DUCLOS Didier
GUERIN Patrice donne procuration à LEBRETON Bruno
LAGADEUC Yvan donne procuration à FERREY Yves
JOUAULT Claire donne procuration à ALISON-MOUSSET Gwendoline
DEBORD Valérie donne procuration à LUNEL Roger
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Madame CADOR Adeline

N° DEL_2026_233

Objet Commerces

Modification de l'état descriptif de division en volume - 15 rue des Chênes à LANGOUET

La commune de Langouët a bénéficié de l'appel à projet régional « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne » pour la réalisation d'un tiers-lieu et de deux logements locatifs sociaux.

Le projet porté par la commune de Langouët est situé sur deux parcelles : une appartenant à la commune (B476) et l'autre appartenant à la Communauté de communes (B490).

Pour mener à bien le projet, une partie de l'étage (environ 40 m²) du bâtiment communautaire a été cédée à Néotoa pour la réalisation des logements (délibération DEL_2021_237 du 9 novembre 2021).

La cession a été actée le 19 juillet 2023.

Néanmoins, une nouvelle division en volumes de cet ensemble immobilier a été réalisée le 7 juillet 2026 pour effectuer des correctifs, et pour organiser durablement la coexistence des propriétaires et clarifier les responsabilités (clos-couvert, gros œuvre, équipements communs et maintenance des ERP).

Extraits :

Le présent modificatif a pour objet :

- Agrandir l'unité foncière aux parcelles cadastrées B n°476 et 490
- Diviser le volume 1 en volume, 3a1, 5a1 et 5z1
- Diviser le volume 2 en volume, 4b1 et 5c1
- Création des volumes, 3a2, 4b2, 4b3, 5c2, 5z2, 6a1, 6a2, 6a3, 6a4, 7a1, 7a2, 7a3, 7a4, 7a5

Les nouveaux logements à l'étage (NEOTOA) ont nécessité la création d'un local électrique, les comptages ont été placés dans le local matériel du rez-de-chaussée, propriété de la Communauté de communes.

Par conséquent, ce volume d'une superficie de 1 m² est intégré dans le foncier sous gestion de l'AFUL(Association Foncière Urbaine Libre) et retiré de celui de la Communauté de communes.

Monsieur le Président propose de valider le modificatif de l'état descriptif de division en volumes tels que présenté en annexe.

Vu la délibération n°2021_237 du 09 novembre 2021, concernant la revitalisation du centre bourg de Langouët, vente d'une partie d'un bâtiment communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

VALIDE le modificatif de l'état descriptif de division en volumes tels que présenté en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique

Le 17/09/2026

**Le/la secrétaire de séance,
Madame CADOR Adeline**

Le 17/09/2026,

**Le Président,
Jean-Luc DUBOIS**

